



INSCRIPTIONS PERISCOLAIRES

A l'attention des Parents d'Elèves

Il est nécessaire d'inscrire ou de réinscrire au plus tôt, en Mairie, tous les enfants qui fréquenteront les services périscolaires (Transport, cantine et garderies). Démarche obligatoire pour une prise en compte le jour de la rentrée.

Considérant la semaine des 4 jours, Prière de préciser si vous êtes intéressé par **la garderie du mercredi matin** (7 h 30-12 h 30). Si oui, cocher la case correspondante.

Veillez donc compléter le coupon ci-dessous et le retourner en Mairie **avant le 09 Août 2024.**

Merci de votre compréhension. Cordialement.

Le Maire,
Jean-Luc LENTIER

✂-----
NOM-PRENOM DE L'ENFANT (1 coupon par enfant) : _____

CLASSE (A la rentrée de Sept. 2024) : _____

FREQUENTERA : CANTINE * RAMASSAGE SCOLAIRE *

GARDERIE MATIN *

MIDI *

SOIR *

GARDERIE MERCREDI MATIN *